

Le parc éolien s'éloigne des côtes de la Manche... et les millions d'euros aussi

Élus et habitants avaient milité pour éloigner le parc éolien à plus de 12 milles du Val-de-Saire (Manche)... Entraînant, de fait, une perte de 9 millions d'euros d'indemnités pour douze communes. Jean-Marie Rocques, maire de Montfarville (Manche), monte au créneau.



En éloignant les éoliennes des côtes, douze communes ont perdu 9 millions d'euros d'indemnités. Photo d'illustration. | ARCHIVES FRANCK DUBRAY/OUEST-FRANCE... Ouest-FranceÉglantine FERREY, François BOSCHER et notre correspondant local. Publié le 03/02/2023 à 21h59

Je pense qu'au début du projet, le sujet financier pour les communes est passé à la trappe », déclare Jean-Marie Rocques, maire de Montfarville (Manche), en évoquant le projet du **premier parc éolien offshore au large du Val-de-Saire**. L' élu explique que le concessionnaire du parc éolien doit reverser annuellement une taxe de 18 605 € par MW installé, si les éoliennes sont à moins de 12 milles (19 km) des côtes. Une compensation financière non-négligeable pour ces petites communes.

Dans le détail, 50 % de la somme revient aux « **communes littorales qui voient les éoliennes, 35 % aux comités des pêches, 10 % à l'office national de la biodiversité et 5 % à la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM)** ».

Ainsi, avec **un parc éolien qui doit produire 1 000 MW**, 18,605 millions d'euros devaient être reversés par le concessionnaire. Au début, le premier parc était prévu à moins de 12 milles. Le fait d'avoir voulu l'éloigner à 32 km fait perdre cette taxe aux communes », déplore le maire.

Pour sa ville, cela représente une perte de 939 000 € : Cette taxe est calculée par rapport à la population. Dans le cas présent, douze communes auraient pu la percevoir. Les autres parcs éoliens de la région sont à moins de 12 milles, donc d'autres communes vont pouvoir être indemnisées. »

Faire évoluer le décret



Jean-Marie Rocques veut faire évoluer le décret pour que le futur concessionnaire du parc éolien offshore, au large du Val-de-Saire, verse la taxe aux communes, malgré l'éloignement. | OUEST-FRANCE
Je pense que les élus locaux n'ont pas pris le problème fiscal en compte », poursuit Jean-Marie Rocques, qui veut se battre pour faire évoluer le décret de 2012 qui évoque la limite des 12 milles. À cette époque, les éoliennes ne dépassaient pas 100 m de haut, alors que celles prévues sont à plus de 270 m. Celles que l'on n'aurait pas vues en 2012 sont aujourd'hui devenues visibles.

Jean-Marie Rocques estime qu'il fallait éloigner le parc vers le nord et non vers l'est. S'il est indispensable de préserver le patrimoine, ce serait regrettable de ne pas bénéficier de cette taxe.

« Un nouveau combat qui débute »

Le maire souhaite créer un collectif d'élus pour faire évoluer ce décret. Il faut faire pression sur nos parlementaires pour que ça change. Ils en ont les moyens. C'est un nouveau combat qui débute ! La **mise en service de ce parc éolien offshore est prévue pour 2030**. La taxe est due dans l'année qui suit la mise en service, pour une durée de vingt-cinq ans, le temps de la concession », insiste encore l'édile, qui ne veut pas que les 9 millions d'euros soient reversés à l'État : C'est ce qu'il se passerait si nous ne la percevons pas. Inconcevable.

Ils avaient milité pour que le parc soit éloigné

En 2020, la quasi-totalité des élus du Val-de-Saire, soutenus par des élus de la communauté d'agglo du Cotentin, étaient montés au front pour que le projet du premier parc éolien offshore soit repoussé plus au large. Aucun n'évoquait la perception d'une taxe.

On savait qu'il n'y aurait pas de versement de taxes si le parc était au-delà des 12 milles. Notre réflexe a été de protéger patrimoine, pêche et tourisme », déclare Yves Asseline, maire de Réville. Michel Mauger,

maire de Barfleur, assure qu'il a pensé à l'esthétisme plutôt qu'à l'argent, mais on soutient le maire de Montfarville ».

Êtes-vous favorable à l'accélération du développement de l'éolien en France ?

René Hardy, maire de Quinéville, souhaite un changement du décret. « **Ça permettrait aux communes de l'est de la Manche de bénéficier de retombées financières, on a été oubliés avec le nucléaire de la Hague qui a profité aux autres** », dit-il.

Gilbert Doucet, maire de Saint-Vaast-la-Hougue, affirme pour sa part que les élus ont toujours été au courant qu'ils allaient perdre cette taxe en éloignant le parc. On a rencontré d'éventuels futurs concessionnaires du parc. Ils ont évoqué un soutien financier pour nos activités nautiques et autres. Notre motivation a été de préserver le visuel et l'impact sur le classement des tours Vauban à l'Unesco.

Lire aussi : En Normandie, les éoliennes offshore devraient fournir les deux tiers de l'électricité d'ici 2030

Ce village ornais profite des retombées des éoliennes



Éoliennes : le parc des Monts, à Moulins-sur-Orne. | OUEST-FRANCE

À Moulins-sur-Orne, commune de 320 habitants près d'Argentan (Orne), le projet d'implantation de **quatre éoliennes s'est concrétisé en quatre ans**, sans faire de vague. C'est deux fois plus court que la moyenne des délais en France. Le maire, Roger Ruppert, explique cette efficacité par la pertinence du cahier des charges soumis aux entreprises.

« Éviter des jalousies »

« Nous avons deux conditions transmises aux sociétés qui nous ont contactés : que les éoliennes soient au minimum à 1 000 m des habitations, ce qui est le cas : la maison la plus proche d'un mât est à 1,2 km... Et c'est d'ailleurs ma maison (rire). Mais à mon avis, l'élément décisif pour éviter des jalousies susceptibles d'entraîner des recours, c'était que les terrains d'implantation soient communaux, ce qui est le cas pour trois des quatre éoliennes », confiait-il en janvier 2023.

Un projet communal

En choisissant d'en faire un projet communal, l'édile s'est assuré de bénéficier des retombées économiques. Les quatre turbines en cours de construction doivent générer 107 000 € chaque année pendant au moins vingt ans, répartis entre le département, l'intercommunalité et la commune. « **Pour les parcs éoliens installés à partir du 1^{er} janvier 2019, sa répartition est la suivante : 50 % pour l'intercommunalité, 30 % pour le département et 20 % pour la commune. Ainsi, une commune touche 1 564 € par mégawatt. »**

Li re aussi : [Éoliennes : notre dossier pour mieux comprendre les enjeux et obstacles de cette énergie dans l'Orne](#)

Moulins-sur-Orne encaissera, à elle seule, 35 570 € par an. « **Ce qui n'est pas anodin pour une commune comme la nôtre, au budget annuel d'investissement qui varie de 35 à 50 000 €. IEL (l'entreprise retenue pour le projet) nous a octroyé une ligne de crédit de 70 000 € de travaux à faire dans les deux ans. Nous avons déjà rénové le pignon de l'église, réalisé un chemin piétonnier et changé une haie le long d'une route. Et nous ferons le ravalement complet de l'église. »**